

L'aide personnalisée

Document d'aide à la conception de l'aide personnalisée en élémentaire

L'école prend en charge tous les élèves qui lui sont confiés. Elle a pour ambition de lutter contre l'échec scolaire, poursuivre l'élévation du niveau de qualification et offrir à tous les élèves les mêmes chances de parvenir à l'excellence (circulaire 2008-082 BO 25 du 19 juin 2008).

La nouvelle organisation du temps scolaire installe l'enfant en tant qu'élève dans la dynamique générale des 24 heures d'enseignement obligatoire dans la semaine et dans une action particulière dans un temps différent : l'aide personnalisée.

L'aide personnalisée est un temps d'enseignement:

- qui met les élèves en situation de réussite.
- qui favorise l'investissement des élèves dans les situations d'apprentissage que l'école propose.
- qui s'inscrit dans la prévention de la difficulté des « enfants fragilisés », dans l'accompagnement, la réactivation des connaissances, l'automatisation et la remédiation.
- qui peut s'intégrer à un PPRE.
- qui consiste à mettre en place une relation pédagogique personnalisée qui accompagne l'élève dans son parcours scolaire.

L'aide personnalisée s'appuie sur:

- Une relation pédagogique positive,
- Un langage partagé,
- Un principe d'individualisation,
- Des interactions orales,
- Des étayages dialogués face à la tâche demandée,
- Une prise de conscience et une mise en mots des procédures utilisées pour réaliser une tâche dans le but d'installer des stratégies remobilisables.

En résumé, l'aide personnalisée permet d'accompagner autrement l'élève dans un dialogue pédagogique qui:

- Le reconnaît dans la singularité de sa personnalité et de ses aptitudes,
- Lui permet de se sentir reconnu en tant qu'individu,
- l'aide à devenir un élève en réussite dans les apprentissages.

Quel élève est concerné par l'aide personnalisée?

- L'élève en décalage par rapport aux autres dans sa progression d'apprentissage,
- L'élève pour lequel le maître s'interroge,
- L'élève repéré en difficulté dans les évaluations,
- L'élève qui se distingue par ses tentatives échouées, la répétition de ses évitements, de ses renoncements,
- L'élève que l'on discerne mal dans le groupe classe,
- Celui qui se fait oublier.

Comment repérer l'élève qui a besoin d'une aide personnalisée?

Le diagnostic

- L'élève en décalage dans la pratique du langage,

- L'élève en décalage dans la compréhension de ce qu'est l'école, qui ne trouve pas sa place dans l'école,
- L'élève en décalage dans ses apprentissages, par rapport aux compétences attendues.

Les indicateurs

- Les évaluations par rapport aux compétences du BO (p31 et ...),
- Connaissance de l'élève,
- Le travail au quotidien.

Mise en œuvre de l'aide personnalisée

QUAND?

60 heures à répartir sur l'année scolaire avec:

- Des temps de concertation entre les maîtres pour:
 - La préparation des programmes d'aide personnalisée,
 - L'organisation et la régulation des aides,
 - L'évaluation des progrès.

OÙ?

- Dans l'enceinte de l'école:
 - classe,
 - Salle TICE, multimédia

Quel maître?

- Le maître de la classe identifie les besoins des élèves,
- Le conseil des maîtres organise l'ensemble du dispositif d'aide personnalisée
- Le maître de la classe, prioritairement, prend en charge un petit groupe d'élèves.

Quels élèves?

- Les enfants dont les parents ont été informés personnellement et ont donné leur accord.
- Des groupes de 4 à 6 enfants maximum.

Comment?

(cadre réglementaire)

- Un avenant au projet d'école explicite le dispositif d'aide personnalisée et le remet en perspective avec l'axe « aide aux enfants à besoins éducatifs particuliers ». Il est présenté en conseil d'école et validé par l'IEN.
- L'accord parental est requis pour toute aide personnalisée hors temps d'enseignement obligatoire.
- Le conseil des maîtres organise et programme les aides personnalisées.

(cadre pédagogique)

- Observer et évaluer les élèves;
- Faire un diagnostic à partir des observations faites en classe;
- Etablir un plan d'action et un planning prévisionnel dans un tableau de bord collectif;
- Fixer les modalités de communication avec les parents ;
- Assurer un suivi personnalisé de l'élève sous forme d'un recueil de documents qui retrace l'année et le cycle, les actions du maître, ses observations de l'évolution de l'élève et quelques productions significatives.

Quoi faire?

- Mettre en place:
 - Des actions d'aide pour susciter des pratiques langagières peu ou pas mobilisées dans le cadre familial mais attendues à l'école et plus largement dans la société.
 - Des actions d'aide pour expliciter les tâches attendues et les critères de réussite associés.

- Susciter une entrée rapide et efficace dans l'activité.
- Rendre lisibles les attentes de l'école.
- Mettre en place un cadre relationnel qui positionne le maître dans une relation d'aide à la réussite de tous.